



Académie des sciences d'outre-mer

Les recensions de l'Académie ¹

Le territoire de l'Inini, 1930-1969 / Gérard Thabouillot
éd. Ibis rouge, 2016
cote : 60.756

Ce livre est l'édition posthume de la thèse de Gérard Thabouillot, brillamment soutenue à la Sorbonne (université de Paris - IV) sous la direction de Jacques Frémeaux.

Gérard Thabouillot commence par rappeler qu'avant la création du Territoire autonome en 1930, l'Inini existait comme entité continentale sur le plateau des Guyanes, et qu'elle était parcouru d'Indiens, de Noirs marrons, de maraudeurs, convoitée par des « aventuriers ignares », exploitée pour ses bois, et ses mines. Cette société qui avait ses usages sinon ses codes aspirait à l'ordre, mais autrement que par des expéditions militaires et des descentes de police ou de gendarmerie décidées par l'autorité lointaine de Cayenne pour réprimer des crimes et des délits ou faire appliquer des règlements inadaptés.

Mais l'essentiel du sujet est dans la création de ce Territoire autonome qui s'est inscrite dans l'histoire coloniale française quasiment comme un cas d'école. « L'Inini montre un style de colonisation adaptée à un certain type d'espace, à sa dimension physique et imaginaire, comme à un moment de l'idéologie impériale ». L'auteur expose les ressorts et les blocages des politiques coloniales, plus précisément, les ambitions et les limites de ce qui fut appelé « l'humanisme colonial », et plus près de nous encore les contradictions de la décolonisation dans la République, c'est à dire la dialectique assimilation / intégration. Il démontre que chacune des trois étapes qu'a connues le Territoire, celle du décret de 1930, de la loi de 1951, enfin celle du décret de 1969 a été précédée par un renouvellement des concepts, des représentations et de la sémantique qui ont provoqué, accompagné les changements institutionnels et administratifs, législatifs et réglementaires.

La création du Territoire en 1930 est née d'une première rupture avec la représentation et l'idéologie de l'assimilation de la « vieille colonie » que la Métropole avait échoué à peupler et à exploiter et qui s'était repliée sur la bande côtière, tournant le dos à son arrière-pays. L'idéologie de l'Empire des années 30, avec les rêves de modernisation, d'équipement, de mise en valeur, avaient fait renaître l'intérêt pour l'arrière-pays guyanais, renouvelé la représentation de la Guyane devenue une « colonie neuve ». Le Territoire de l'Inini devint alors un territoire administré par l'État, État maître des finances, initiateur de grands travaux, importateur de main d'œuvre vietnamienne dans le cadre des EPS, assurant la sécurité intérieure et la protection vis à vis de l'extérieur. Cette idéologie de l'Empire colonial



¹ Les recensions de l'Académie de [Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/).
Basé(e) sur une œuvre à www.academieoutremer.fr.



Académie des sciences d'outre-mer

trionphant des années de l'exposition universelle et du centenaire de l'Algérie française comportait un volet de « civilisation », directement inspiré de l'humanisme réformateur colonial d'Albert Sarraut (1872-1962), des ethnologues Maurice Delafosse (1870-1926), et Henri Labouret (1878-1858), des professeurs de l'École coloniale du début du siècle, Georges Hardy (1884-1972), Robert Delavignette (1897-1976). Ces préoccupations sociales et humaines ont trouvé leur application dans le nouveau territoire de l'Inini où l'État a mis en œuvre une politique indigène de présence, de contact, recensant les populations, s'intéressant aux groupements d'indiens et de noirs « marrons », pratiquant une politique active de présence et d'assistance médicale. Pour ménager l'opinion guyanaise hostile à l'amputation de sa « colonie » et attachée à l'assimilation, le gouvernement de l'époque a retenu la formule originale du « Territoire autonome » découpé à l'intérieur de l'espace guyanais, administré de Cayenne par le gouverneur de la Guyane et un conseil d'administration. L'Inini fut donc une colonie nouvelle à côté de la « vieille Guyane ».

La deuxième rupture est celle de 1946, lorsque la guerre terminée, les « vieilles colonies » furent enfin assimilées à la métropole par la départementalisation. Se posa à nouveau la question de l'autonomie de l'Inini. Ses populations reconnues comme « primitives » au regard des nouvelles approches scientifiques reprises par les définitions internationales ne pouvaient pas être soumises aux législations et aux institutions françaises, cette assimilation entraînant nécessairement leur disparition par ethnocide, comme l'avait analysé Robert Jaulin (1928-1996). C'est alors qu'est née la politique de l'assimilation adaptée en vue d'une intégration progressive. Mais il fallut cinq ans pour que ces idées prennent forme institutionnelle. La loi du 14 septembre 1951 maintint l'autonomie de l'Inini non plus « à côté » du département de la Guyane mais à l'intérieur de celui-ci, par la création d'un arrondissement. Dans cet arrondissement ne se pratiquerait pas la politique de francisation à l'égard des « populations primitives » mais seraient maintenues des pratiques administratives et des institutions spécifiques. Ce régime par trop dérogatoire aux principes républicains n'avait été accepté que pour 10 ans et ne pouvait pas être prolongé. C'est ainsi qu'à partir de 1961, coïncidant avec l'avènement de la V^e République, les ministres de l'outre-mer, les administrateurs et les élus guyanais s'employèrent à imaginer une nouvelle formule institutionnelle qui permette d'aller plus avant dans l'assimilation républicaine tout en préservant la spécificité humaine, sociale et géographique de l'Inini. Ce travail déboucha en 1969 sur la liquidation du Territoire autonome par sa réintégration complète dans le département de la Guyane, dans la logique redevenue dominante de la francisation et de l'assimilation, par le développement de la scolarisation, la participation de plus en plus active des Ininiens à la vie politique locale et nationale. Il fut donc mis fin au « protectorat [préfectoral] éclairé » de 1951, par la création de deux arrondissements découpés est-ouest et non plus nord-sud, l'un et l'autre ayant ainsi chacun leur part de l'arrière-pays, de ses forêts, de ses mines et de ses « primitifs » et par la création de cantons et de cinq communes « de l'intérieur ». Un bilan de ce travail d'adaptation a-t-il été fait ? A-t-il été poursuivi ? Étendu ? Ce sont des questions que la thèse de Gérard Thabouillot incite à poser.

Le troisième chapitre est consacré aux fonctionnaires, aux agents de la politique de contact. Les gendarmes ont été ainsi de remarquables agents de contact, d'appriivoisement et des acteurs de progrès auprès de populations rurales. Le livre de Gérard Thabouillot fait aussi ressortir le rôle majeur que certains haut fonctionnaires, gouverneurs, préfets, sous-préfets,



Académie des sciences d'outre-mer

ont joué en Guyane mais aussi à Paris dans la recherche, la définition et dans l'application de ces formules destinées à rendre compatibles l'intégration de l'Inini et de ses populations dans le département et les institutions républicaines, en obtenant du temps contre l'impatience des élus locaux.

Il faut se féliciter de cette publication, qui comble un point jusque-là très mal connu de l'histoire de la Guyane française. Cet hommage s'adresse aussi à madame Lemaire-Thabouillot, qui a eu à cœur de mener à terme l'œuvre de son époux.

Jacques Frémeaux / Michel Levallois